



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 31707

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les problèmes récurrents d'insécurité survenus dans le 19e arrondissement de Paris. En effet, cet arrondissement parisien est souvent la cible de bandes et le lieu de nombreux incidents violents, qui ont fait lors de cette rentrée de septembre, un mort et plusieurs blessés. Ce n'est pas moins de 4 agressions en 10 jours qui ont éclaté rue Petit, rue Mathis, cité Curial ou rue de Crimée. Face à une telle situation qui suscite une très vive émotion, cet arrondissement réclame des mesures exceptionnelles de sécurisation urbaine. Il lui demande donc quelle action elle compte mener pour renforcer la sécurité dans le 19e arrondissement.

Texte de la réponse

Les statistiques témoignent d'une nette amélioration de la sécurité dans le 19e arrondissement de Paris, où la délinquance a diminué de 9 % au cours des dix premiers mois de l'année 2008. Les vols avec violences en particulier ont diminué de 17 %, les cambriolages de 40 %. Les principaux problèmes qui subsistent sont, d'une part, les violences qui opposent des jeunes du quartier Riquet à d'autres de la cité Curial-Cambrai ; d'autre part les affrontements entre des groupes de jeunes aux abords du parc des Buttes-Chaumont. Le ministre de l'intérieur a donné l'instruction au préfet de police de porter la plus grande attention à ces problèmes. Des effectifs supplémentaires ont été affectés à la sécurisation de cet arrondissement depuis la fin du mois de juillet dernier. Une demi-compagnie républicaine de sécurité intervient de 19 heures à 1 heure du matin, aux alentours des cités Curial et Solidarité, tandis que la compagnie de sécurisation est présente dans la cité des Orgues de Flandre entre 16 heures et 22 heures. Un groupe local de traitement de la délinquance (GLTD) a également été mis en place. S'agissant de l'agression commise le 21 juin 2008, rue Petit, à rencontre de plusieurs jeunes, l'enquête de la police judiciaire a permis l'interpellation, le 8 juillet, de sept individus, dont trois ont été déférés. Un autre individu a été interpellé le 17 septembre et déféré. Ces faits avaient par ailleurs conduit à la mise en place, dès le mois de juillet, d'un dispositif de sécurisation dans le périmètre de la rue Petit et du parc de Buttes-Chaumont. Ce dispositif a été maintenu tout l'été. Des patrouilles quotidiennes ont été effectuées par les brigades circulant à VTT, les fonctionnaires du groupe de soutien aux policiers de quartier et ceux de la compagnie de sécurisation. Depuis, l'agression survenue le 6 septembre rue Petit, la présence des policiers a été renforcée par une patrouille pédestre permanente et deux véhicules de la brigade anticriminalité. Cette mobilisation a permis l'interpellation, le 15 septembre, de cinq mineurs mis en cause dans cette agression. D'autres faits liés à la confrontation entre les jeunes du quartier Riquet et ceux de la cité Curial-Cambrai font l'objet d'enquêtes, en cours, de la police judiciaire. Il en est ainsi de l'homicide par arme à feu dont a été victime, le 8 septembre, un jeune issu de la cité des Orgues de Flandre, ou de l'agression commise par arme à feu, le 10 septembre, contre un jeune résidant cité Curial. L'agression par arme blanche dont ont été victimes deux jeunes de la cité Curial le 15 septembre a d'ores et déjà conduit à l'interpellation de deux individus, provenant du secteur Riquet. La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales s'est rendu dans cet arrondissement, le 3 novembre, pour faire le point avec les acteurs locaux sur les résultats du dispositif de sécurité mis en oeuvre et évoquer les questions de vidéoprotection. Cet arrondissement va en effet bénéficier,

comme l'ensemble de la capitale, du développement de la vidéoprotection décidé par le ministre. Le plan de vidéoprotection pour Paris, qui fera passer le nombre de caméras de voie publique de 300 environ à plus de 1 500, permettra de renforcer la capacité opérationnelle, préventive et répressive, des services de police face à la délinquance.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31707

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8309

Réponse publiée le : 10 février 2009, page 1364